

UCCLENSIA

Revue bimestrielle - Tweemaandelijks tijdschrift Septembre - September 2012

241



n°d'agrément: P910.850

Le Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs

Fondé en 1966, il a pris en 1967 la forme d'une a.s.b.l. et groupe actuellemement près de 350 membres cotisants.

A l'instar de nombreux cercles existants dans notre pays (et à l'étranger), il a pour objectifs exclusifs d'étudier et de faire connaître le passé d'Uccle et des communes environnantes et d'en sauvegarder le patrimoine. Dans ce but il organise un large éventail d'activités: conférences, promenades, visites guidées, excursions, expositions, éditions d'ouvrages, fouilles, réunions d'étude.

En adhérant au cercle, vous serez tenus au courant de toutes ces activités et vous recevrez cinq fois par an la revue "UCCLENSIA" qui contient des études historiques relatives à Uccle et à ses environs, ainsi qu'un bulletin d'informations.

Le cercle fait appel en particulier à tous ceux qui sont disposés à collaborer à l'action qu'il mène en faveur d'un respect plus attentif du legs du passé.

Administrateurs:

Jean-Marie Pierrard (président)
Patrick Ameeuw (vice-président)
Pierre Goblet (trésorier)
Françoise Dubois-Pierrard (secrétaire)
André Buyse, Léo Camerlynck, Eric de Crayencour,
Marie-Jeanne Janisset-Dypréau, Stephan Killens,
Yvan Nobels, Roger Schonaerts,
Clémy Temmerman, Louis Vannieuwenborgh

Mise en page d'Ucclensia : André Vital

Siège social:

rue Robert Scott, 9 1180 Bruxelles

téléphone: 02 376 77 43

courriel: patrick.ameeuw@skynet.be

n°d'entreprise 410.803.908 CCP: 000-0062207-30

IBAN: BE15 0000 0622 0730

Montant des cotisations:

Membre ordinaire 10 € Membre étudiant 5 €

Membre protecteur 15 € (minimum)

Prix au numéro de la revue Ucclensia: 3 €

UCCLENSIA

Septembre 2012 - n°241

September 2012 - nr 241

Sommaire - Inhoud

ou classer / transformer l'église Saint - Pierre d'Uccle ? (2e partie) Christian Spapens	2
Les châteaux de Carloo et la place de Saint-Job Fouilles archéologiques : bilan provisoire	2
Patrick Ameeuw	13
Impressions et réflexions sur les Nerviens et leur combat Clément Forges	20
Ik Dien, Zei de Politieman (11) Fritz Franz Couturier	26
La vie du Cercle et Nouvelles brèves	27

En couverture : Vue générale des fouilles de Saint-Job (juin 2012). A l'avant-plan, fondations d'un des deux pavillons contemporains du dernier château de Carloo (environ 1770) (photo Charles Lecompte) (photo originale en couleurs)

En couverture arrière: Etat actuel (juin 2012) de l'ancien Cinéma Molière à La Bascule. La photo représente la partie supérieure de la salle de spectacle à hauteur du balcon. Le plancher a été installé récemment pour séparer la partie haute de la partie basse (rez-de-chaussée occupé par un magasin DI) (photo Charles Lecompte) (photo originale en couleurs)

Publié avec le soutien de la Fédération Wallonie - Bruxelles, Services de l'Education permanente et du Patrimoine culturel, de la Commission communautaire française de Bruxelles - Capitale et de la commune d'Uccle

Un débat patrimonial des années 1930 méconnu : démolir / reconstruire ou classer / transformer l'église Saint-Pierre d'Uccle ?

(Seconde partie)

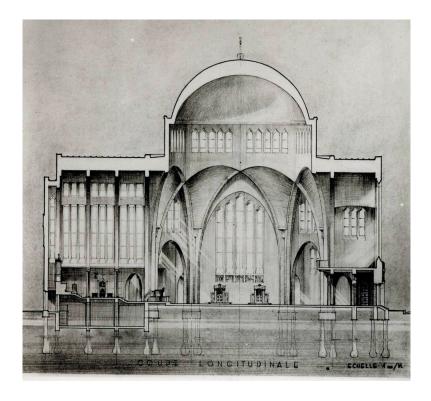
La première partie de cette contribution, parue dans le n° 240, évoque les prémices de l'organisation d'un concours d'architecture visant la construction d'une nouvelle église en remplacement de l'édifice consacré en 1782.

Déroulement du concours

Placé sous la présidence du doyen Pierre-Jules Fierens, le jury se réunit le vendredi 23 juillet 1937 en la salle Concordia, rue Xavier De Bue. Pour des raisons de convenance personnelle avancées par plusieurs des membres pressentis, ce jury fut composé différemment le matin (a) et l'après-midi (b)¹. Annoncés dans le Règlement du concours, le bourgmestre J. Divoort ainsi que le notaire E. Marchant, secrétaire de la Fabrique, se firent excuser. Siégèrent finalement, outre le doyen: le président et le trésorier de la Fabrique d'église (respectivement Edwin Van Laethem (a) et Vrancken); deux échevins, des Travaux et des

Finances (respectivement Jean Herinckx et Denis (b)); un architecte délégué de la Fédération des sociétés d'architecture (Diongre); un architecte délégué de l'Union professionnelle des architectes sortis des écoles Saint-Luc de Belgique (Léopold Pepermans); l'ingénieur en chef des travaux publics d'Uccle, Ch. Van Hoey (b); un architecte désigné par les concurrents (Charles Duyver), l'architecte en chef de la Province de Brabant (Henri Van Hall (b))

Le rapport du jury fut rédigé par Charles Duyver. Distribué notamment aux candidats qui en firent la demande, il nous permet de suivre le cheminement des travaux du jury.

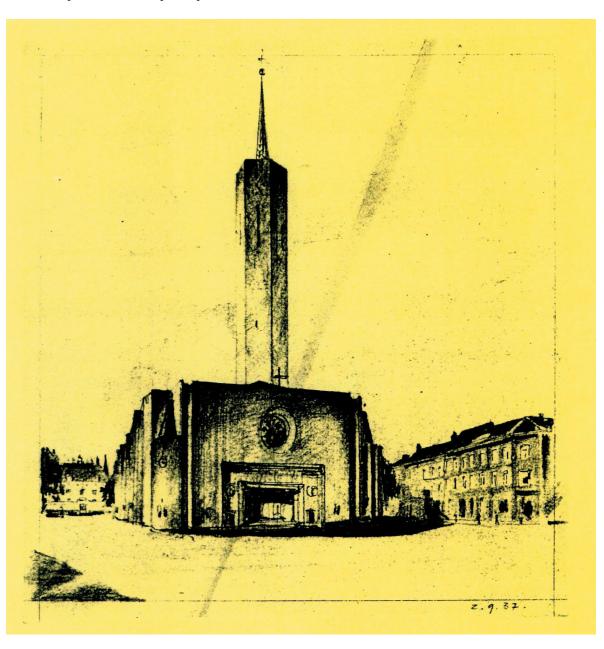


P. Berger et J.-L. Stynen, projet de nouvelle église, coupe longitudinale, 1937 (CIDEP a.s.b.l.)

Les projets 1, 2, 4, 7, 16, 18 19 23 25 et 26 furent éliminés dès le premier tour, et sur base de motifs divers tels que l'insuffisance de caractère architectural, la manque de clarté du plan, la mauvaise visibilité de l'autel principal, l'insuffisance de places mises à disposition, etc.

Le deuxième tour entraîna l'élimination des projets 5 (« insuffisance des façades »); 8 (« lourdeur des façades »); 9 (« originalité du projet appréciée, mais chapelle latérale trop exiguë, effet visuel peu rassurant par suite de recours à une technique compliquée qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, laisse peu apparentes les réactions statiques »); 10 (« chœur sans la profondeur requise, pas de contact

entre magasins et sacristies, façades massives »); 12 (« élévations originales, mais peu compatibles avec le genre d'édifice »); 14 (« plans peu dégagés, manque de cohésion des façades et particulièrement du porche d'entrée »); 15 (« caractère architectural areligieux »); 17 (« complication des entrées »); 21 (« perte latérale de terrain et nombre trop restreint de places occupables »); 22 (« pas de communication entre les sacristies »); 24 (« dimensions insuffisantes du chœur »; 25 (« plans simplistes, façades compliquées »); 27 (« bons plans, mais architecture hors cadre ») et 29 (« entrée étriquée, un seul magasin au rez-de-chaussée, contrairement aux prescriptions du programme »).

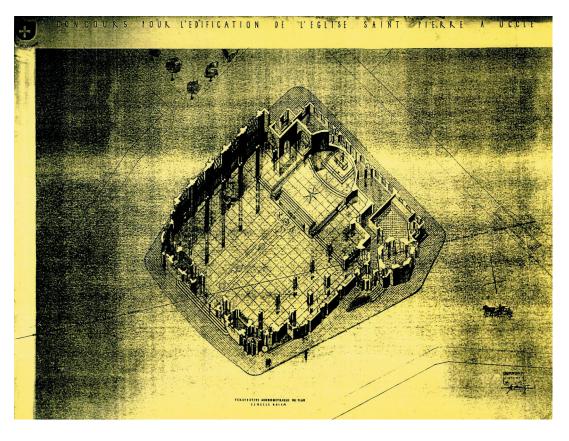


F. Laporta et V. Maeremans, élévation de la façade de la nouvelle église, 1937 (AGR)

Furent, lors d'un troisième tour, éliminés successivement les projets 5 (« plan peu clair, désordonné par suite des jeux de niveaux ». En outre le concurrent avait donné à l'ameublement du chœur une proportion « peu compatible avec le rang d'une église paroissiale »); 11 (« plan aux nombreuses lacunes » d'un projet dont, toutefois, «le caractère architectural des façades, quoique contestable, dénote le talent décoratif de leur auteur ». En conclusion : «l'harmonie des diverses parties du projet est soulignée pour justifier le classement parmi les lauréats »); 13 (« conception du plan claire, mais la tribune publique est jugée inopportune eu égard aux coutumes de nos régions. Le projet s'adapte peu au cadre où il serait appelé à s'insérer; il accuse une influence orientale prépondérante. Intérieurement, la perspective du chœur vers l'entrée est contestée; extérieurement, le projet dénote un excès d'originalité des toitures ») ; 20 (« plan jugé supérieur à ceux des projets éliminés précédemment, effet architectonique de l'ensemble estimé harmonieux, quoique un manque d'unité s'accuse entre l'architecture de la tour et celle de la partie circulaire, l'exécution de ce projet se recommanderait pourtant sous un ciel plus serein que le nôtre »). Le dernier tour permit de départager les deux derniers projets en présence.

Le jury estima flagrante la supériorité du plan 28. « Le maître-autel et les autels latéraux y sont très dégagés, le service des sacristies y est aisé, alors que la disposition des chapelles latérales du plan 6 implique des vues obliques peu agréables ».

Il considéra que « les deux projets, et particulièrement le projet 28, donnent le maximum de places occupables par les fidèles (1200 places environ) et répondent ainsi le mieux aux préoccupations premières des promoteurs du concours. D'autre part, l'architecture du projet 6, bien que séduisante, semble s'adapter davantage à un endroit dégagé plutôt qu'au caractère fermé d'une place ou d'un parvis. Le projet 28 s'inquiète de cette considération, son architecture horizontale, basée sur le portique, s'y soumet. La situation de la tour est idéale. Economiquement, le projet 28 s'avère d'une construction moins onéreuse que celle du projet 6, bien que le jury fasse bonne justice de l'estimation. Bien que l'éclairage du chœur du projet 28 soit très remarqué, le jury souhaiterait moins de sécheresse à la ligne intérieure du chœur. De même, extérieurement, la rosace surmontant l'entrée principale gagnerait à être élargie. On souhaiterait aussi moins d'écrasement au portique d'entrée. »



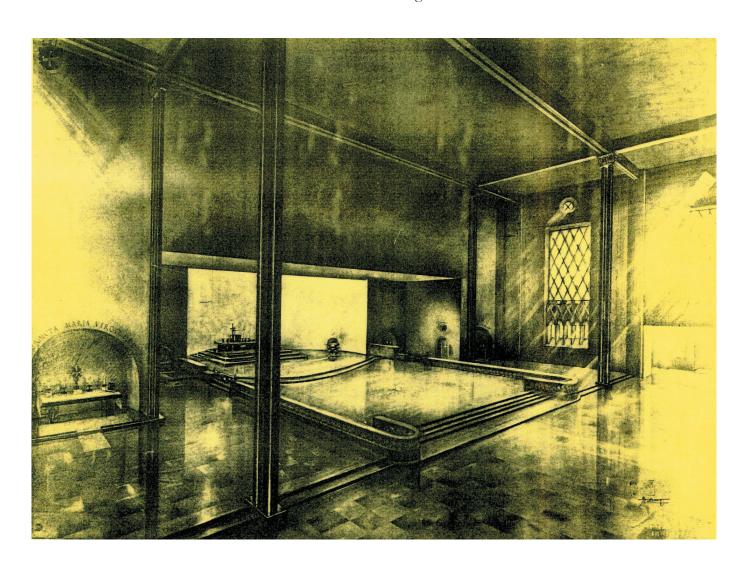
F. Laporta et V. Maeremans, projet de nouvelle église, vue axonométrique du plan, 1937 (AGR)

Après, selon la formule consacrée, de « mûres délibérations », le jury adopta à l'unanimité le classement suivant :

- première prime², soit 15.000 francs, au projet 28 (In te speramus 181) présenté par Frans Laporta³ et Victor Maeremans⁴
- deuxième prime, soit 10.000 francs, au projet 6 (croix blanche dans un carré vert 383) présenté par Pol Berger⁵ et Joseph-Louis Stynen⁶)
- troisième prime, soit 6.000 francs au projet 20 (Sursum Corda 104) présenté par Maurice Houyoux⁷),
- quatrième prime : 3 primes de 3.000 francs, chacune ex-aequo :
 - ° projet 13 (Fidelibus mille Columna Nulla 999) présenté par Henry Lacoste
 - o projet 11 (A.D.G. 166) présenté par Paul Petit et Georges Moressee
 - o projet 3 (La Normandie XVI) présenté par Maurice Martin

Si l'ensemble du jury estima manifestement que le projet présenté par Laporta et Maeremans était à ce point remarquable qu'il méritait sans conteste d'être classé premier, le rapport du jury, ce préambule une fois posé, intègre une divergence de vue d'importance entre ses membres, puisque certains d'entre eux émirent le vœu de voir ce projet se réaliser, « à l'emplacement désigné au programme » et amendé dans le sens des desiderata exprimés plus haut, tandis que d'autres estimèrent, quant à eux, que ledit projet n'était pas « suffisamment en harmonie avec le cadre dans lequel il est appelé à être exécuté ».

Tous les projets furent présentés au public en la salle Concordia d'Uccle les 7, 8 et 9 août 1937. La composition du jury et son rapport y étaient également affichés, chose suffisamment rare à l'époque, voire de nos jours, que pour être soulignée.



F. Laporta et V. Maeremans, projet de nouvelle église, vue intérieure vers le chœur, 1937 (AGR)

Réactions de la presse

Dès le 16 avril 1937 et en réaction à l'annonce du concours, *Les Beaux Arts*⁸ avait consacré sa couverture et un article d'une résignation toute relative à l'église Saint-Pierre d'Uccle. « l'aimable, la discrète et familière église Saint-Pierre, à Uccle, est vouée à la pioche des démolisseurs. Personne, paraît-il, n'y peut rien, et personne n'est en faute ». L'auteur souligne avec à propos que « le cas de l'église d'Uccle illustre assez bien l'état d'esprit qui

règne chez nous, lorsqu'il s'agit d'apprécier les édifices religieux de jadis. A la faveur de théories de l'enseignement artistique, basées bien plus sur des considérations archéologiques que sur des jugements relevant de l'esthétique architecturale, une tendance très accentuée s'est répandue accordant la préférence à l'église gothique. Une église des XVII^e ou XVIII^e siècles, si bien équilibrée soit-elle, est mise en état d'infériorité en présence d'une église gothique, même si celle-ci n'offre qu'un faible intérêt strictement architectural ».



P. Berger et J.-L. Stynen, projet de nouvelle église, vue du chœur, 1937 (CIDEP a.s.b.l.)

Commentant l'exposition, certains articles de presse se désolidarisaient complètement des conclusions du jury, mais aussi du programme lui-même. Un article –anonyme- flamand onous semble particulièrement révélateur à cet égard.

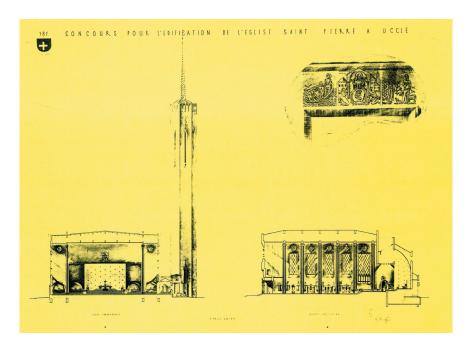
Après avoir brièvement regretté que le sanctuaire existant ait été condamné à la démolition « alors que ses proportions s'accordaient parfaitement au parvis et à son environnement bâti », le journaliste regrette vivement le programme défini, essentiellement au regard de l'espace global disponible, mais aussi des besoins réels d'une église de faubourg. Il souligne ainsi « qu'alors même que l'on ne dispose que d'une longueur d'axe de 44 mètres seulement, un chœur long de 16 mètres était exigé» et estime que le programme du concours « manque totalement de pertinence » lorsqu'il impose deux sacristies et quatre magasins de 36 m² chacun. « Reste-t-il donc vraiment de la place pour développer une église cohérente? Même pour une cathédrale, de telles impositions ne sont pas habituelles».

Déçu par le résultat global du concours, l'auteur de l'article en attribue la pauvreté « à un programme très mal élaboré ».

Le nombre de places assises sert de fil conducteur à son appréciation : alors que l'église de Wincqz en comptait 650, le programme ne précise pas le nombre de places souhaité. Le journaliste estime quant à lui que « si une nouvelle église ne permet pas de doubler le nombre de place assises que contient une église existante, alors il ne faut certainement pas

envisager la démolition de cette dernière ». L'absence d'imposition à ce sujet explique en tout cas, aux yeux du critique, le fait que certains concurrents « n'ont pas, en pleine connaissance de cause, indiqué le nombre de places assises de leur projet », que d'autres « ont dessiné les places assises à une échelle beaucoup trop réduite, pour en gonfler artificiellement le nombre » et, qu'en particulier, l'architecte du projet lauréat «a disposé ces places n'importe comment, en, ce compris aux endroits où elles ne sont d'aucune utilité, uniquement pour arriver, par cet artifice, au chiffre record de 1196 places assises ».

Observant par ailleurs que le jury avait, de manière flagrante, privilégié « les églises à l'architecture moderne » à qui il reproche en l'occurrence, et sans nier leurs éventuelles qualités intrinsèques, « de n'être que modérément adaptées au centre d'Uccle », car « étant trop monumentales », le journaliste s'attarde au projet Saint-Pierre 737 pour regretter vivement son élimination dès le premier tour, « sans un mot pour l'excellente qualité du projet¹⁰», au prétexte que «le chœur n'a pas les dimensions requises » et alors même que ce projet « était le seul qui proposait des proportions en harmonie avec l'environnement, un nombre pertinent de places assises et avait étudié en détail l'ensemble du mobilier ». Il est vrai, reconnaît le journaliste qui le relève en fait de manière élogieuse, que ce projet ne respectait pas strictement le programme, « précisément parce qu'il avait été étudié en fonction des besoins réels ».



F. Laporta et V. Maeremans, projet de nouvelle église, 1937 (AGR)

Réactions de concurrents

Comme souvent, les résultats du concours étaient à peine diffusés que tant les membres de la fabrique d'église que ceux du collège des bourgmestre et échevins firent, en tant que décideurs, l'objet d'actions de sensibilisation émanant de concurrents mécontents ou toujours candidats à être désignés comme auteurs de projet des plans d'une nouvelle église.

Dès le 9 août 1937, Henry Lacoste estima qu'il ne pouvait laisser passer certaines critiques émises par le jury sur son projet. Sans illusion quant à sa désignation éventuelle comme auteur de projet pour une nouvelle église Saint-Pierre, il défendit, parfois de la manière caustique qui lui est si personnelle, son projet en lui-même tout en critiquant sévèrement le projet lauréat qui lui avait été préféré:

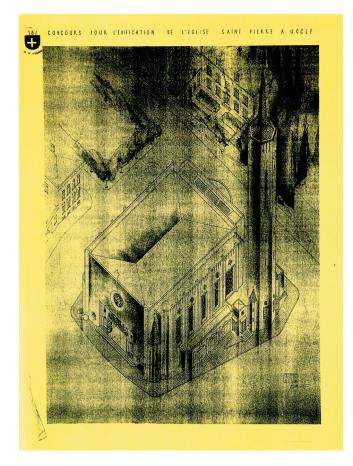
« - le projet 13 accuse une influence orientale prépondérante. Or ce projet est caractérisé par un pignon aigu et une grande toiture. Ces deux éléments d'architecture, inconnus en orient, ont passé jusqu'ici pour les éléments caractéristiques de l'architecture occidentale, septentrionale, et particulièrement belge. Par contre, la toiture plate dissimulée est banale et logique en Orient; elle est pour le projet 28 parfaitement adaptée au cadre de la commune d'Uccle. Y élever un clocher balte n'est évidemment pas d'une originalité excessive.

- intérieurement la perspective du chœur vers l'entrée (?) est contestée pour le projet 13. Affirmation gratuite. Cette perspective est parfaitement juste et concorde avec le plan et la coupe.
- pour le projet 28 *la situation de la tour dans l'axe de la rue X. de Bue est idéal.* Pour le projet 13 où cette situation est exactement pareille et pareillement soulignée, le rapport est muet.
- dans le plan 28 on mettra 1200 chaises. Voire! Le projet 13 a une surface utile plus grande à rez-de-chaussée; c'est le seul plan où toute la surface est libre et maximum dans les deux sens sans aucun point d'appui intermédiaire. Sans tribune, il contient le plus de monde. Avec tribune, il dépasse de loin tous les autres et on peut, si elle ne plait pas supprimer la tribune.
- dans le projet 28 *les cinq autels sont bien dégagés* malgré les colonnes. Pas autant cependant que dans le projet 13 où les cinq autels sont vus de front sans aucunes colonnes. Le rapport n'en dit rien.
- dans le projet 6 (2^{ème} prix) de gros piliers tombent en plein dans l'axe et en face de deux autels latéraux.

Les deux autres autels sont de profil, mais c'est un plan dont la supériorité est flagrante.

- le projet 13 place à 6m50 de hauteur au dessus du trottoir la limite horizontale de son volume prismatique. Cependant il ne convient pas à une place petite et fermée. Le projet 28 porte cette limite horizontale de clôture a 18 mètres, la hauteur de 6 étages, mais il est parfaitement adapté à son cadre.
- le projet 20 se recommande pour une exécution. Il est circulaire. Or, on sait que les églises circulaires sont exceptionnelles, même en Italie et en Orient : elles se prêtent mal au culte paroissial catholique. L'acoustique y est mauvaise. Ce fut une originalité de l'Ordre des Templiers de reproduire jadis en Occident l'Eglise orientale du St-Sépulcre. Ce plan impose à l'entrée du chœur un arc sur plan courbe. C'est détestable mais le rapport trouve cela très supérieur. »

Estimant qu'un jugement commenté de la sorte achève de discréditer les concours, Henry Lacoste prolonge ses réflexions de manière particulièrement ironique en indiquant qu'il n'y a, en architecture « qu'un juge : le temps. La bonne architecture est celle qui se conserve. Elle se patine en vieillissant, l'autre se salit. Je vous souhaite une bonne et

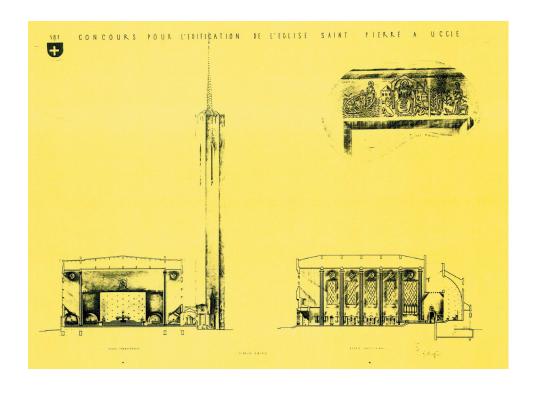


F. Laporta et V. Maeremans, projet de nouvelle église, 1937 (AGR)

confortable église nous en reparlerons dans dix ans. » Il termine en rappelant sa formation dans « de grandes Écoles » et le fait qu'il enseigne lui même en architecture « exactement le contraire de ce qu'affirme ce rapport de jury. Il a beaucoup voyagé en Orient et n'y a jamais vu ce que ce rapport qualifie d'oriental. Par contre, il connaît l'architecture religieuse de son pays qui a été fort belle, il y a très longtemps. »¹¹

Par ailleurs, en date du 16 août 1937, les architectes Victor Mattelaer et René Soetewey estimaient que les projets présentés par chacun d'entre eux « ne pouvaient être saisis, jugés et examinés que par des techniciens. Leurs auteurs ne s'étaient pas laissés aller à dessiner des façades et des perspectives retenant le regard par un luxe de dessinateur qui n'a rien à voir avec l'architecture proprement dite ni avec l'utilité que peut et doit rendre un plan. Ils ont indiqué en plan et en élévation une solution architecturale, les lignes seules parlant dans l'espace et non la couleur des dessins. Cette caractéristique était flagrante non seulement par l'aspect de la présentation simple, mais suffisante, mais aussi par l'indication de la solution technique du problème en fonction du sol. Ils crient avec raison avoir été les seuls à avoir étudié le problème jusque dans ce détail capital ».

Mattelaer et Soetewey proposent de présenter un projet remanié et établi en collaboration. Pour ce faire, ils insistèrent en outre sur le fait d'avoir été les seuls à respecter les directives aux constructeurs de nouvelles églises émanant officiellement de l'épiscopat belge¹² et soulignèrent que, selon eux, l'esthétique intérieure et extérieure des projets primés ne traduisaient « en rien la tendance du sentiment de notre temps. Elles ne sauraient s'établir en contact avec les jeunes hommes et femmes formés dans l'Action Catholique, ni soutenir de leur atmosphère les cérémonies liturgiques des grandes fêtes.» Continuant leurs attaques contre les projets primés qui « n'ont rien de particulièrement religieux quant à leur expression plastique», dont ils doutent qu'ils soient « des plans pratiques » présentant, pour certains « des formes rustiques modernisées sentant le plagiat », « anti-constructives, même si pour tromper l'œil elles sont bien faites » et inabordables « vu les techniques anciennes ou compliquées qu'elles mettent en œuvre », ces deux architectes terminent leur plaidoyer en vue d'être désignés comme les auteurs d'un nouveau projet en exhortant les décideurs à « construire surtout pour les générations futures qui seront juges de notre sincérité ».



F. Laporta et V. Maeremans, projet de nouvelle église, 1937 (AGR)

Ces mêmes architectes revenaient, le 2 octobre 1937¹³, à la charge, forts de l'article 12 du règlement qui prévoyait que la fabrique se réservait la faculté de faire exécuter « tout ou partie de l'ensemble du projet du concurrent qu'elle aura désigné soit d'après le projet présenté, soit d'après un autre projet à établir par l'architecte appelé sur les indications de la Fabrique d'église ».

Insistant sur leur qualité d'architectes catholiques (et, pour l'un¹⁴, de paroissien de Saint-Pierre), leur nouvelle intervention se focalise autour de trois axes : critique du programme du concours, critique du projet retenu et proposition d'une solution d'agrandissement.

Pour la première, ils indiquent que la démolition de l'église fournirait « un terrain auquel on ajoute une partie des jardinets existants et un petit rectangle de voirie. On obtient ainsi un hexagone irrégulier d'une surface de 1653 mètres carrés environ, à l'intérieur duquel on construit une nouvelle église dont le plan contiendra au minimum 1500 mètres carrés. Nous savions dès cet instant que cette solution serait un compromis, parce que : l'église ainsi conçue, en effet, se trouverait étranglée entre les maisons qui la contournent à 18 mètres de distance (...). Il est en outre pratiquement impossible de réaliser, en suivant tant bien que mal les biscornutés du gabarit, ce qui est indispensable pour arriver à la surface demandée, un plan et un volume, basés sur la répétition rythmique d'un certain module architectural ou, plus simplement, présentant l'unité de conception nécessaire pour pouvoir exprimer un sentiment religieux. » Se montrant peu tendres à l'égard des projets primés, ils soulignent qu'aucun de ces projets ne propose, même sous une forme très sommaire, une solution technique tenant compte du sol très mauvais, donnée fondamentale du concours. En ce qui concerne tout particulièrement le projet classé premier et dont il était donc question d'en confier la réalisation à Frans Laporta et Victor Maeremans, ils estimaient que:

« 1° la signification plastique de cette édifice ne correspond nullement aux sentiments des nouvelles générations formées dans l'action catholique.

2° l'architecture de cette église est appelée à vieillir rapidement

3° la réalisation d'une forme irrégulière, greffée partout d'excroissance et donnant sur chacune de ses faces un aspect différent, s'ornementent en outre d'éléments des styles les plus disparates, ne pourrait exprimer ni une idée architecturale ni une idée, ni, et moins encore, un sentiment religieux.

4°la J.I.C.3 fait paraître dans les journaux catholiques un ordre du jour contre l'exécution du projet primé. En outre, la réalisation du projet primé serait désastreuse par rapport au site. En effet : une perspective nous montrant le projet supposé réalisé comme le verra le passant laisserait apparaître un bâtiment étranglé par le manque d'espace et autour duquel les rues sembleraient des couloirs. Vu du haut d'Uccle le charme du site actuel serait complètement détruit, et ce site a une valeur indéniable dans le sentiment des Ucclois. »

Enfin, en troisième axe de leur plaidoyer, René Soetewey et Victor Mattelaer proposaient une solution dans le même esprit que celle qu'avait dégagée d'initiative André Watteyne en 1929. Estimant l'église Saint-Pierre « très intéressante quant à son mode de construction » ils expliquent : « le poids des deux versants couvrant l'édifice est en effet reporté sur les deux murs extérieurs longitudinaux ; c'est par l'intermédiaire de fermes en bois de chêne, véritable ouvrage d'art en considération de la portée et de la poussée conséquente, que le toit est donc seul soutenu. On conçoit qu'ainsi les piliers divisant actuellement l'église en trois nefs, ainsi que les voûtes qui les relient, ne sont qu'ouvrages décoratifs, des plâtras, ne supportant aucune charge et exécutés par la suite15. » Sur base de ces considérations techniques, les architectes proposent de démolir les piliers et voûtes, avec pour objectif d'augmenter considérablement la visibilité et le nombre de place, tandis qu'un « ouvrage en sous œuvre pourrait consolider les appuis des fermes et permettre d'ouvrir plus largement et jusqu'au sol les baies des fenêtres existantes. » Ces nouvelles ouvertures devaient donner accès à deux nefs latérales à construire en harmonie avec le style de l'église.

Intervention décisive de l'archevêque

Le 29 septembre 1937, l'archevêque de Malines, Joseph-Ernest van Roey, lançait subitement¹⁶ un pavé dans la mare en demandant au Ministre de la Justice d'ériger en chapellenie le quartier Wolvenberg¹⁷ qui ressortissait alors à la fabrique d'église Saint-Pierre. Cette requête était justifiée par le fait qu'il était « notoire que l'église Saint-Pierre, à Uccle, qui a les dimensions d'une église de village, est tout à fait insuffisante pour le service religieux d'une paroisse de plus de quinze mille âmes » mais que « la Commission Royale des Monuments et des Sites s'oppose de façon irréductible à la démolition de l'église actuelle qui, d'autre part, ne peut être

agrandie ». Afin de couper définitivement court à la polémique¹⁸, Mgr Van Cauwenberg confirmait le 22 octobre à la Fabrique d'église que la construction d'une nouvelle église Saint-Pierre n'était plus envisagée par l'archevêché qui estimait du reste que « l'on perdrait un temps précieux en essayant vainement de réduire l'opposition » à ce projet. A noter qu'avant la Fabrique elle-même, l'échevin Herinckx s'était rallié à cette option, afin de ne pas perdre le bénéfice du subside de 1.500.000 francs que le Conseil communal avait voté en faveur de l'église Saint-Pierre. ¹⁹

Classement et compromis

En tant qu'il interdisait la démolition de l'édifice²⁰, le classement de l'église Saint-Pierre, intervenu le 25 octobre 1938 en même temps que quatre autres bâtiments du royaume²¹, eut pu clore définitivement le débat.



Arrêté de classement du 25 octobre 1938 (DMS)

Il ne fut, en réalité, que le prétexte d'un compromis rapidement conclu. C'est en effet dès le 14 novembre 1938 que furent autorisés par arrêté royal les travaux à l'église d'Uccle, visés favorablement par la CRMS et autorisant : pour l'extérieur : l'embellissement d'une façade latérale (remplacement des pilastres en ciment par de la pierre de Gobertange), la restauration de la façade principale (exceptée la toiture du clocheton), la démolition de l'autre façade latérale, l'insertion de la partie inférieure du chevet et des absides dans un bloc d'annexes, la construction d'importants volumes complémentaires. Et, pour l'intérieur : la transformation drastique du chœur et des absides, le remplacement d'un mur latéral par une colonnade enduite, l'évacuation d'une importante partie du mobilier liturgique du XVIIIème siècle, le remplacement de coupoles par des plafonds plats en béton, le remplacement du dallage originel par un sol en marbre, etc.

Il est vrai que ces travaux avaient été conçus par... l'architecte membre de la CRMS rapporteur du dossier de classement. Sa désignation, par l'autorité diocésaine, en avait ému considérablement plus d'un, mais le Conseil de fabrique s'en était toutefois accommodé, par pragmatisme, puisque la solution dégagée permettait en effet une capacité d'accueil des fidèles accrue (un peu plus de 1.000 places au lieu de 650) tout en offrant nombre de locaux utiles au clergé (dont deux salles de catéchisme).

Et c'est, « tout naturellement », que le 9 décembre 1939, une délégation de la CRMS estima, « avec une vive satisfaction combien l'agrandissement de cette église a été conçu et exécuté avec goût et le souci de lui conserver, avec le caractère qui lui est propre, la plus grande partie de l'ancienne église » clôturant ainsi le débat ici évoqué²².

Christian Spapens architecte-urbaniste directeur de l'a.s.b.l. CIDEP Centre d'Information, de Documentation et d'Étude du Patrimoine cspapens@cidepasbl.be

- ¹ Ce qui ne serait, bien entendu, plus autorisé de nos jours.
- ² En cas d'exécution, cette prime constituait une avance sur le montant des honoraires, « aucune prime n'étant allouée à l'architecte chargé de l'exécution du projet, celui-ci étant rémunéré par les honoraires » (article 5 du règlement) ³ 1907-2002
- 4 1902-1986. Victor Maeremans était du reste à l'époque chef d'atelier au sein du bureau de l'architecte Jos Smolderen qui aurait, stylistiquement, tout aussi bien pu signer ce projet. 5 1884-1954
- 6 1907-1990
- 7 1903-1960
- 8 « Protège-t-on notre architecture régionale ? Une vieille église va disparaître » Les Beaux-Arts, bulletin du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. 16 avril 1937
- ⁹ Coupure de presse sans source, reçue de l'architecte Mattelaer et conservée au CIDEP. Les extraits en sont, ici, librement traduits par nous.
- 10 L'architecte P. Verbruggen avait dessiné un édifice au plan en croix grecque ne comptant que quatre colonnes, de sorte que la visibilité des pratiquants sur l'autel était maximale.
- ¹¹ Collection particulière, Bruxelles
- ¹² Allusion au congrès de Malines qui avait eu lieu peu de temps auparavant
- ¹³ Ils ignoraient manifestement la décision prise quelques jours plus tôt par l'archevêque de Malines (voir infra)
- 14 René Soetewey habitait à Uccle, avenue Brugmann
- ¹⁵ Cette assertion nous paraît, à tout le moins, curieuse, puisque les fermes de la charpente prennent bien appui sur les murs -et donc sur les arcs et colonnes- de la nef centrale.
- ¹⁶ Le doyen d'Uccle n'avait en effet pas été informé de cette initiative! L'archevêché en prévint l'échevin des Travaux publics le 24 septembre.

- ¹⁷ L'acceptation de cette requête et la création d'une nouvelle paroisse (1941) entraînèrent la construction de l'église du Précieux-Sang, rue du Coq. La première pierre de cette église fut posée en 1949. Les plans étaient dus à Guillaume-Chrétien Verrart et son neveu Léon.
- ¹⁸ La délibération de la fabrique d'église du 5 octobre 1937 indiquait que le projet de démolir l'église était abandonné « tout au moins provisoirement »!
- ¹⁹ Il n'est pas toutefois pas évident, même alors, qu'une décision budgétaire adoptée en vue d'une démolitionreconstruction eusse pu être transposée sans plus et au même montant pour une restauration-rénovation
- ²⁰ Encore que des exceptions à cette règle fondamentale soient à relever, dont, précisément, à Uccle où le beau mur qui séparait le doyenné de la rue, classé le 30 mars 1962, fut démoli sans la moindre autorisation vers 1975. Cette infraction reste sans suite à ce jour : ni régularisation, réparation ou déclassement.
- ²¹ La maison d'Erasme, l'église Saint-Pierre et le Béguinage à Anderlecht ainsi que la tour de l'église Sainte-Renelde à Saintes. ²² A noter, en conclusion, que la littérature administrative, toujours courtoise, peut aussi, si l'on en oublie certain cynisme qui préside parfois à son élaboration, tromper l'historien : la Fabrique d'église elle-même, en sollicitant, le 29 juillet 1939 l'avis de la CRMS sur la nature des travaux qui devraient être effectués à la façade ne souligne-t-elle pas que l'église fut classée sur « notre proposition » ? Et, en date du 9 décembre 1939, la CRMS ne félicite-t-elle pas officiellement tant la Fabrique d'église que la commune d'avoir « tenu à maintenir au centre de la commune ce spécimen de l'art de bâtir de la fin du XVIIIème siècle »? A tout le moins amusant lorsqu'on se souvient de l'énergie avec laquelle la Fabrique et la Commune combattirent la proposition de classement. Encore faut-il effectivement s'en souvenir...



La dernière visite des fouilles le vendredi 15 juin 2012. M. Fourny anime la seconde partie de la visite (photo CHAFUE)

Les châteaux de Carloo et la place de Saint-Job Fouilles archéologiques : bilan provisoire

Patrick Ameeuw

Les fouilles de la place de Saint-Job, qui avaient commencé au mois de mars, ont pris fin à la date du 15 juin 2012. Nous en avons évoqué la genèse et l'intérêt dans nos précédentes éditions¹. Rappelons qu'elles ont été menées par Sylvie Byl et Céline Devillers (ULB: CReA-patrimoine) ainsi que par Michel Fourny (SRAB), les deux premières assurant la direction quotidienne du chantier².

Les fouilles menées à cette occasion, en 1998 donc³, avaient fait apparaître un enchevêtrement de murs et fondations, parfois difficiles à interpréter, se rattachant aux différents châteaux qui - du XIII^e au XVIII^e siècles - se sont succédé sur le site seigneurial de Carloo.

La campagne de 2012 a présenté un aspect tout à fait différent. Elle s'est concentrée sur le flanc sud du dernier

Les fouilles

La campagne archéologique a été organisée dans le cadre de la construction du second bassin d'orage de la place de Saint-Job. Ce qui signifie qu'après la clôture des fouilles, les éléments mis au jour ont été détruits pour faire place aux premiers terrassements.

Le chantier a occupé une tranchée au milieu de la place de Saint-Job, tranchée qui était contiguë à celle qui avait été creusée près de quinze ans plus tôt, en 1998, en vue de la



Vue générale des fouilles depuis le côté ouest. On reconnait bien les murs de fondations aussi longs que la tranchée (photo CHAFUE 15 juin 2012)

construction du premier bassin d'orage.

complexe castral, celui que Jean-Joseph-Philippe van der Noot, baron de Carloo, mieux connu sous le nom



Les murs de fondation sous la façade sud du château. A remarquer la qualité des pierres de parement. (photo CHAFUE 18 mai 2012)

de comte de Duras, fit construire peu après 1770. Elle a mis au jour un long mur rectiligne, mur de fondation jadis baigné par les douves qui encerclaient le site. D'ouest en est, la structure supportait la façade méridionale du château (à hauteur de la friterie actuelle), bordait l'esplanade intérieure et se terminait sous un des deux pavillons (à hauteur de l'église de Saint-Job) qui clôturaient le site castral en direction de la chaussée de Waterloo.

On est frappé par la qualité du parement de ce mur, surtout à l'endroit du château. Il est fait d'un appareil de moellons de grès ferrugineux (aux teintes brunâtres). L'usage de ce type de pierre est mieux connu au Moyen Age, mais il n'est pas impossible qu'on ait affaire ici à l'exploitation d'un banc de grès local au XVIII^e siècle. On connaît à Uccle quelques exemples de monuments entièrement ou partiellement bâtis en pierres ferrugineuses. Le plus caractéristique n'est autre que la chapelle Hauwaert (avenue Dolez près du carrefour avec l'avenue du Gui) qui est clairement datée de 1760 (sur une pierre surmontant la porte)⁴.

On n'a trouvé que peu de traces des châteaux antérieurs. Seuls ont découverts, derrière le parement extérieur, quelques massifs de briques qui ont été englobés dans les fondations du château et de l'esplanade.

Ces fondations n'occupent qu'une partie (la partie nord) de la tranchée. Le reste correspond à l'emplacement des douves qui ont été peu fouillées. D'abord parce

qu'elles ont été comblées (après 1860?) par un remblai sans intérêt archéologique, ensuite parce que les mauvaises conditions climatiques ont fait remonter la phréatique et rendu quasiment impossible un examen du fond des douves qui aurait pu apporter des informations l'évolution du site.

Le château du comte de Duras

L'intérêt de la campagne de 2012 réside donc surtout dans une meilleure connaissance

du château du XVIIIe siècle.

Ce château a connu une histoire singulière. Construit dans les années 1770, il a subi un incendie moins de vingt plus tard. Les sources sont rares mais par recoupements on peut admettre que ce sont les Autrichiens qui l'auraient détruit lors de la Révolution brabançonne (sans doute fin 1790). Le château, entièrement ravagé par le feu, a été arasé dans les années qui suivirent. Seuls les pavillons situés à l'est de l'esplanade ont survécu à la destruction.

Ce château se distinguait de ses prédécesseurs - plus rustiques - par son ampleur et son style qui répondait au goût français, en vogue à l'époque, plus précisément le style néoclassique (qu'on dit aussi Louis XVI), caractéristique par sa régularité, sa symétrie et ses sobres références classiques.

Le monument devait être impressionnant par son volume et son esthétique. Pourtant, il était complètement tombé dans l'oubli et jusqu'il y a peu les historiens locaux en ignoraient l'existence. Ceuxci étaient persuadés que le dernier château de Carloo n'était autre que le manoir précédent, celui qu'un ancêtre du comte de Duras, Gilles van der Noot, avait construit un siècle plus tôt, en 1668. Ce sont les travaux de J. Lorthiois qui, peu avant les fouilles de 1998, ont établi avec certitude l'existence du château néoclassique⁵. En réalité, le comte de Duras avait fait

abattre le château du XVII^e siècle pour construire à sa place, au début des années 1770, un monument d'une toute autre ampleur, plus au goût du jour et plus en rapport avec sa fortune qui était grande.

Les vues de ce dernier château sont rares et fragmentaires. C'est pourquoi, des recherches archéologiques sont indispensables pour récolter des informations précises sur le monument. C'est sans doute l'enjeu principal des fouilles de 2012.

L'architecte du château nous était resté inconnu même si on devinait bien que l'auteur d'une telle entreprise devait se ranger parmi les plus grands artistes en activité dans nos régions. Comme par un effet de théâtre, c'est en pleine campagne de fouilles qu'a été publié un article dans lequel l'historien Xavier Duquenne

nous révéla le nom du concepteur du château Carloo⁶. Il s'agit de rien moins que Barnabé Guimard Guymard)⁷, (ou français architecte qui, durant son long séjour dans les Pays autrichiens, Bas a contribué à la réalisation du quartier nouveau bâti autour de la place Royale et du parc de Bruxelles. On lui doit notamment l'église Saint-Jacques sur Coudenberg, le Palais de la Nation ou encore l'ancien hôtel Errera (actuelle résidence d'apparat

aux fouilles de 2012 leur côté le plus spectaculaire. Les substructions d'abord étaient mieux visibles car arasées à une hauteur plus élevée que les autres fondations, sans doute parce que les pavillons ont été abattus bien après le château lui-même. La mise au jour de l'angle sud-est du pavillon a également révélé un chaînage d'angle fait de pierres blanches soigneusement appareillées. Pour le reste, le parement était constitué de briques chaulées. Les archéologues ont aussi découvert, à l'intérieur du bâtiment, une partie du revêtement de sol constituée de petites dalles en terre cuite rouge, permettant de mesurer (avec toutes les précautions d'usage) la hauteur du sol lors de la construction du château.

Les deux pavillons fermaient le côté oriental du site



Les fondations du pavillon méridional vues de haut. On reconnaît à droite une partie du revêtementde sol du rez-de-chaussée. (photo CHAFUE 15 juin 2012)

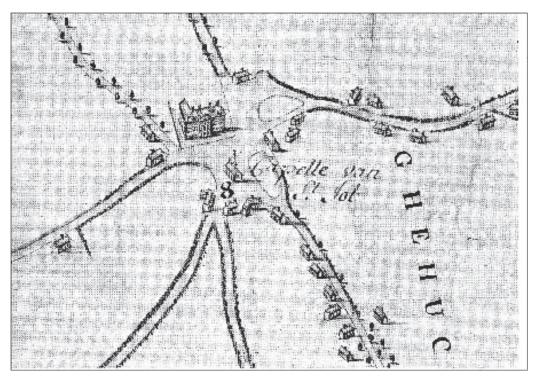
du Premier ministre flamand). Malgré le peu que l'on connaisse du château de Carloo, on reconnaît aisément la communauté de style entre celui-ci et les hôtels du quartier royal (particulièrement l'ancien hôtel Errera).

Les pavillons

L'exhumation d'un des deux pavillons (le pavillon méridional) du château du XVIIIe siècle a offert

castral. Ils étaient séparés du château par l'esplanade et s'allongeaient de part et d'autre de l'entrée située dans l'axe de la drève que le comte de Duras avait aménagée pour rejoindre la chaussée de Waterloo, drève dont l'actuelle avenue du prince de Ligne a repris le tracé.

On sait que ces deux annexes ont été (avec les douves) les seuls vestiges du château de Carloo. On les repère sur des cartes jusqu'à la fin du XIX^e siècle (par exemple, la carte de l'Institut Cartographique Militaire de 1891). Mais, en dehors de ces plans, l'évolution de ces



Le second "château van der Noot" (XVIIIe siècle) d'après une carte du géomètre Everaert (1777) (AGR Cartes et plans)

pavillons nous reste mal connue, faute notamment d'avoir à notre disposition une vue du site remontant au XIXe siècle. Cette carence nous a étonnés, à commencer par les archéologues, car - au moins à partir des années 1860 - les illustrations, et surtout les photographies, représentant les environs de Bruxelles, devenaient d'usage plus courant. Grâce aux fouilles, et à l'attention qu'elles ont projeté sur Carloo, on a pu identifier une photographie représentant l'ancien site castral et les pavillons, datant sans doute de l'extrême fin du XIX^e siècle (peut-être 1897). Il s'agit pourtant d'un photo publiée dans un ouvrage connu des Ucclois (Uccle tiroir aux souvenirs, de Jacques Dubreucq)8, mais, identifiée de façon imprécise, elle n'a pas attiré l'attention des amateurs. C'est Yves Barrette, collectionneur et auteur de recueils de photographies sur Uccle9, qui nous a mis la puce à l'oreille et permis d'établir avec certitude le lien entre la vue et les pavillons.

C'est à ce jour la seule vue connue des pavillons. Ceux-ci ont vraisemblablement disparu en prévision ou lors de l'aménagement de la place de Saint-Job qui s'est réalisé en 1910. La place occupe la moitié sud du site du dernier château.

Visites

Cercle Notre participé à la campagne archéologique organisant des visites hebdomadaires qui se sont déroulées chaque vendredi à 15 heures, du 20 avril au 15 juin 2012 (ce dernier jour coïncidant avec la fin du chantier archéologique). Ces visites ont été le fruit d'une excellente collaboration entre le Cercle et les responsables du chantier. Nous nous chargions d'exposer le contexte historique qui rendait compte de l'importance du site de

Carloo; Michel Fourny nous succédait en présentant le développement des fouilles. Le nombre des visiteurs n'a cessé de croître au cours de l'avancement du chantier, de cinq le premier jour jusqu'à plus de quarante lors de la visite de clôture. Il y eut en tout dix visites, neuf le vendredi après-midi, et une le soir du 1^{er} juin, à l'occasion d'une fête des voisins organisée sur la place.

A suivre

Comme on l'a dit, le chantier était à peine terminé que l'entreprise de travaux a entamé la destruction des vestiges mis au jour. Les terrassements ont commencé dans la partie orientale de la tranchée, c'est-à-dire du côté où le pavillon avait été découvert. Les archéologues n'ont pas abandonné les lieux pour autant, ils ont suivi de près le début des travaux de terrassement, surtout lors des creusements dans les couches les plus profondes que les fouilles n'avaient pu atteindre (sauf par quelques sondages limités). Ils ont pu ainsi repérer des pieux de bois ayant probablement servi à soutenir les fondations du dernier château de Carloo. Le caractère marécageux du sol (nous sommes en fond de vallée) rendait nécessaire cette pratique d'enfoncement de pieux.

Nous attendons avec intérêt le rapport de fouilles que les archéologues sont tenus de conclure dans un délai relativement bref, en principe au mois de septembre 2012. C'est à ce moment que seront connues toutes les informations que les archéologues auront tirées de leur campagne de fouilles. Nous ne manquerons d'en faire part dès que cela sera possible.

Ces fouilles ont déjà pour mérite d'attirer l'attention de tous, à commencer par les riverains de la place de Saint-Job, sur l'existence des seigneurs et des châteaux de Carloo. Ce passé prestigieux est pourtant le plus souvent inconnu des Ucclois et même des habitants du quartier. Nous avons pu le constater au cours des visites hebdomadaires. C'est pourquoi, notre Cercle est prêt à soutenir toute initiative qui rappellerait l'existence de la seigneurie de Carloo à l'endroit où elle se situait, c'est à dire place de Saint-Job.

brèves», p. 28-30 ; n° 239 (mars 2012) : «Les châteaux de Carloo : rappel en vue des prochaines fouilles», p. 14-17 et n° 240 (mai 2012) : «Les châteaux de Carloo et la place de Saint-Job : fouilles archéologiques : situation fin avril 2012», p. 12-16.

² Lire aussi les articles parus dans le Bulletin d'information de la Société royale d'archéologie de Bruxelles, n° 66, mars 2012 et n° 67, juin 2012
³ Lire la publication sur les fouilles de 1998 : MODRIE, Sylvianne et LORTHIOIS, Jacques, Les Châteaux de Carloo : archéologie et histoire, Bruxelles, Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs, 2000, 48 p.

⁴ Autres exemples datables avec moins de précision : le socle de l'actuel restaurant Le Grillardin, chaussée de Waterloo, 1116, au Vivier d'Oie, ou encore des éléments du moulin de Papenkasteel (entre le château du même nom et la chaussée de Saint-Job), aujourd'hui démoli. ⁵ LORTHIOIS, Jacques, «A propos des châteaux de

Carloo» dans Ucclensia, n°170, mars 1998, p. 3-12. Texte repris dans la publication sur les fouilles de 1998 (voir note 2). L'auteur évoque les raisons de cette longue méconnaissance (qui ne fut d'ailleurs que partielle). 6 DUOUENNE, Xavier.

⁶ DUQUENNE, Xavier, «Un projet de théâtre à Bruxelles vers 1763 par l'architecte Guymard», dans les Cahiers bruxellois, tome XLIII, 2011-2012, p. 235-250. Voir p. 240 et note 18.
⁷ L'architecte est connu sous l'orthographe de Guimard, mais luimême écrivait son nom « Guymard » (voir note

précédente).

8 DUBREUCQ,
Jacques, Uccle tiroir
aux souvenirs, tome 2,



L'ancien hôtel Errera (actuelle résidence du ministre-président flamand) face au Parc royal. Comme le château de Carloo, il a été construit par Barnabé Guimard. On reconnaît similitude de style entre les deux monuments (Wikipedia).

Cela peut se faire sous la forme d'un totem illustré, comme on en rencontre à côté des principaux monuments et sites d'Uccle, ou d'une rangée de pavés reprenant le contour du site castral, ou encore par l'édification d'un petit monument construit à partir des pierres qui ont pu être sauvées grâce à l'intervention des services communaux des travaux publics.

¹ Voir Ucclensia n° 238 (janvier 2012) : «Nouvelles

Bruxelles, éd. 2006, p. 276.

⁹ BARETTE, Yves, Flâneries dans Uccle d'hier à aujourd'hui, (tome 1), Editions Studio Real Print, Ophain Bois-Seigneur-Isaac, 2011. Voir aussi Uccle, souvenirs du XX^e siècle (texte : J.L. Lechat, collection d'Y. Barette et P. Van Hoeck), Arobase Edition, Bruxelles, 2001. Y. Barette évoque l'année 1897 pour dater la photo car il l'a acquise avec la photo d'un autre site, visiblement contemporaine et datée elle de 1897.



Le site de Carloo vers 1860 (d'après le plan cadastral Popp). On reconnaît les douves entourant l'esplanade du château du XVIIIe siècle avec les deux pavillons entourant l'entrée à l'est et seuls bâtiments encore debout à l'époque. L'avenue du Prince de Ligne reprend l'assiette de la drève qui joignait le château à la chaussée de Waterloo. L'actuelle place de Saint-Job ne couvre que la moitié (sud) du dernier complexe castral (B.R. Cartes et plans)



Vue actuelle (2012) des lieux photographiés vers 1897. (photo CHAFUE)



Photographie représentant le site du château de Carloo sans doute vers 1897(selon informations données par Y. Barette). La vue est prise depuis l'actuelle avenue du Prince de Ligne. A l'avant-plan à gauche, le bâtiment de coin qui fait aujourd'hui partie du complexe sportif. A l'avantplan à droite, l'ensemble qui, rebâti ou transformé, a fait place au groupe de maisons situés en retrait de la voie publique. Au fond, l'ancienne église de Saint-Job (aujourd'hui détruite) qui se trouvait au débouché de la chaussée de Saint-Job. Enfin, au centre de la photo, les pavillons (dans leur état à la fin du XIXe siècle) situés de part et d'autre de l'axe formé par ce qui deviendra l'avenue du Prince de Ligne. Le pavillon de gauche (côté sud) a été transformé en habitations par l'adjonction d'un étage. C'est ce pavillon dont les fondations ont été partiellement mises au jour au cours des dernières fouilles. A noter que la présence d'une porte donne à penser que la transformation s'est faite après le comblement des douves. Le pavillon de droite (côté nord) semble quant à lui avoir gardé son volume initial (Collection Y. Barette)



Statue d'Ambiorix à Tongres [illustration de l'article suivant]

Impressions et réflexions sur les Nerviens et leur combat

Clément Forges

I. Population et territoire des Nerviens.

Avant l'invasion romaine, en 57 av. J.C., les frontières des peuples belges étaient floues. En ce qui concerne les Nerviens, leur territoire était constitué, grosso modo, des terres historiques du Hainaut et du Brabant, c'est-à-dire de la province belge de Hainaut, du Valenciennois et de l'Asvenois, des provinces de Brabant wallon et de Brabant flamand ainsi que de la région bruxelloise, laquelle inclut évidemment les terres uccloises.

En ce temps-là, la population nervienne dépassait 300.000 têtes, si l'on en croit Jules César. Celuici rapporte, en effet, que 60.000 guerriers nerviens auraient péri à la bataille du Sabis (il faut donc extrapoler ce nombre en tenant compte des femmes, des enfants, des jeunes adolescents et des vieillards). Il reste plusieurs traces de l'âge du fer dans le pays des Nerviens. Ceux-ci ont pu s'établir en de nombreux lieux car la forêt n'était pas présente ou impénétrable partout. Ainsi, sur le territoire d'Uccle ou dans les environs de celui-ci, certains sites gallo-romains ont succédé à ceux de l'âge du fer : Neckersgat (tessons de l'âge du fer), site de La Lampe à Drogenbos (bois et torchis), villa romaine d'Anderlecht... Ajoutonsy les anciens bas-fourneaux de la forêt de Soignes (près de 80 exploitations sidérurgiques dont certaines dateraient de l'âge du fer). En outre, l'existence d'un ancien camp romain à Asse, souligne une surveillance quant aux Nerviens. Près d'Uccle, se trouvaient les Grudiens, vassaux des Nerviens.

Cette présence des Nerviens est évidemment aussi attestée dans le centre de leur pays. Des pièces de monnaie nervienne, en potin et en or, ont été trouvées à Grand-Reng, Hantes-Wihéries, Solre-sur-Sambre, Fontaine-Valmon, Thuin... Divers objets (outils, armes, ustensiles) ont été découverts à Ciply,

Péronnes-les-Binche, Bersillies-l'Abbaye et ailleurs (près du Bois du Grand Bon Dieu de Thuin, un trésor nervien a été découvert en 1989, consistant en fibule, rouelle, broche, 14 pièces de monnaie nervienne en bronze et trois pièces en potin ; un trésor analogue a été trouvé à Try-Saint-Pierre, La Buissière).

Rappelons aussi que l'exploitation du fer avait lieu dans les minières de La Buissière mais aussi à Hantes-Wihéries, Merbes-le Château, Solre-sur-Sambre, Ragnies, Thuin.



Statères en or découverts dans le bois du Grand Bon Dieu à Thuin en 1980.

Il faut surtout mentionner le grand oppidum nervien de Thuin, constitué par le promontoire de la Ville Haute de Thuin et par le site du Bois du Grand Bon Dieu (plus de cent hectares); le promontoire rocheux surplombe d'une cinquantaine de mètres les vallées encaissées de la Sambre et de la Biesnelle; cet oppidum nervien était donc entouré par deux vallées mais aussi par des marécages, et il se trouvait dans un

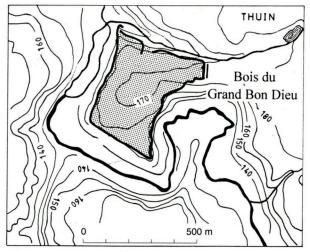


Fig. 132. Plan de situation du site de Thuin.

Site de Thuin

couloir de voies commerciales développées du fait de l'exploitation de la pierre et de celle du fer. Ces voies commerciales sont reconnaissables aux chemins naturels franchissant la Sambre grâce à de nombreux gués antiques empierrés. Ajoutons encore qu'outre les trésors déjà mentionnés, des trésors nerviens ont été découverts dans le Bois du Grand Bon Dieu de Thuin: 73 statères en or (découverts en 1980) et 80 statères identiques (découverts en 1990). Ces statères quasiment neufs ont été frappés à Thuin, peu avant l'invasion romaine mais enfouis à ce moment pour être dissimulés à l'ennemi. Notons, enfin, que les fouilles archéologiques révèlent la destruction du rempart de barrage de l'oppidum (marécages) entre 170 av. J.C/80 ap. J.C., ce qui rend très plausible sa destruction par les Romains lors de la révolte des Nerviens en 54 av. J.C.

II. Style et mode de vie des Nerviens.

Après avoir approché le territoire et la population des Nerviens, approchons leur mode de vie, tel que les historiens modernes le décrivent.

La Gaule, au temps de César, présentait des voies de communication nombreuses. Des sillonnaient les routes, chemins, ponts, gués et digues. La navigation sur les rivières et fleuves (bateaux à fond plat) n'était pas négligeable (Senne, Sambre, Meuse, Escaut...). Par exemple, des eaux nerviennes reliaient le sud à Uccle et le portage (Dieweg) permettait de joindre les eaux au nord (Crainhem).

L'agriculture et l'élevage étaient très développés car le pays était riche en froment et en bétail (animaux domestiques, légumes, fruits, hydromel, vin...). Les Nerviens connaissaient le chariot, la charrue à soc, le garrot pour chevaux, la moissonneuse, l'engrais (marne) et bien sûr les outils agricoles. L'industrie des métaux était avancée. Les Celtes fabriquaient des armes en fer, créaient des bijoux en or et en métal, frappaient des monnaies d'or et de potin. Les Celtes portaient des vêtements de qualité, tissés de couleurs vives avec des motifs décoratifs. La laine était tissée et les fourrures et chaussures de cuir étaient confectionnées. Il est vrai que l'habitat était fruste puisqu'il s'agissait surtout de cabanes et de huttes mais



Musées royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles,

Vase caréné provenant de Leval-Trahegnies (Hainaut) (300-150 avant J.C.)

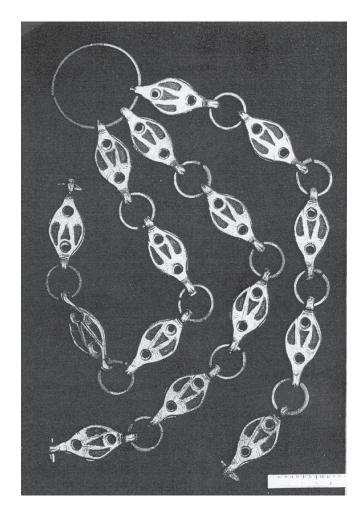
ce genre de construction n'était pas éloigné de ce qui se rencontre encore en Scandinavie ou au Canada et qui pouvait parfois s'expliquer par le changement de lieu de séjour (assolement, essartage). Il y avait sans doute de petits villages rassemblant quelques familles : il y avait, par contre, des domaines importants ce qui suppose une main-d'œuvre considérable (domaines qui ont, sans doute, souvent été repris par les Gallo-Romains); il y avait également de petites exploitations isolées à l'instar des fermes actuelles qui sont souvent solitaires. La société était dirigée par les druides et par les chefs de guerre souvent aussi grands propriétaires. La notion d'Etat et de discipline était, en tout cas, étrangère aux Nerviens mais malgré cet individualisme, la vie de famille était remarquable car la cohésion était excellente entre mari et femme ainsi qu'entre parents et enfants. Dans l'ensemble les Nerviens vivaient plus selon un concept de clan que selon celui inapproprié de tribu.

Les Nerviens n'avaient pas de villes mais des oppida, retraites formées de palissades, abattis et rocs, dans lesquels ils pouvaient tenir des foires et des assemblées, célébrer des cultes et se retirer avec leur bétail et leurs biens en période troublée. Certains oppida n'étaient que des éminences renforcées par des fossés et des remparts. Par contre, le Bois du Grand Bon Dieu et son promontoire de la Ville Haute de Thuin a formé un oppidum important dès l'époque néolithique et a été réaménagé à l'âge du fer.

Il s'agit manifestement du chef-lieu des Nerviens, avant la conquête romaine, chef-lieu apte à protéger des milliers de Nerviens dans son enceinte. Le nom de Thuin repose d'ailleurs sur des racines celtiques : Tu (peuple) et Din (citadelle, syllabes intervenant dans Thudinie), ce qui signifie donc citadelle fortifiée.

A quelques centaines de mètres du château César à La Buissière, s'étend la campagne de la chapelle Saint-Guidon, prolongée par le champ des Castellains (Fontaine-Valmont), vaste site gallo-romain. Ce site était occupé de longue date lorsque les Romains y établirent leurs édifices (deux temples, des thermes, un aqueduc, une hôtellerie et une basilique, un centre commercial, trois mausolées). Ce centre devait se trouver auprès d'une quasi-agglomération nervienne pour subsister. Il s'agit d'ailleurs d'une région naturellement fertile où se multiplièrent de nombreuses villæ qui se succédaient vraisemblablement aux exploitations agricoles celtes (villæ de Biercée, Hantes-Wihéries, Montignies-Saint-Christophe, Solre-sur-Sambre...). Dans la prolongation du site, s'étendait un vaste champ funéraire.

Parmi les quelques 165 trouvailles archéologiques du site des Castellains, il faut certes reconnaître que la plupart sont certainement gallo-romaines. Il n'en reste pas moins qu'une douzaine de tessons en céramique relatifs à des écuelles, pots ou cruches est estimé être



Bijou provenant de Solre-sur-Sambre

du premier siècle de notre ère de sorte que certaines pièces pourraient, en réalité, être plus anciennes. En outre, une quinzaine de tessons en céramique, terre cuite ou verre est indatable de même qu'une demidouzaine d'objets en bronze ou en fer (lame, fibule, bracelet). Il faut évidemment se garder de jugements hâtifs encore que deux pièces de monnaie nervienne en potin proviennent des années 50 av. J.C.

Cette énumération des lieux nerviens n'est évidemment pas limitative car des centaines de villæ ont été retrouvées en Belgique, non seulement dans l'Entre-Sambre-et-Meuse mais partout ailleurs comme dans les zones de Nivelles, de Wavre et de Tirlemont, villæ bien souvent continuatrices d'exploitations agricoles nerviennes prospères. Qui dit exploitation agricole implique souvent recours à des valets, serviteurs et servantes, en nombre non négligeable.

L'occupation de la région bruxelloise a aussi été assez dense à l'époque romaine, notamment sur la rive gauche de la Senne. Les versants qui bordaient la vallée semblent avoir été mis en culture relativement tôt, peut-être à l'âge du fer, c'est-à-dire avant la

conquête romaine. En outre, des zones humides comme les lieux dénommés Keyenbempt, Melkriek, Bempd (Uccle-Sport) ont pu être utilisés comme pâturages. Sans que l'on puisse prétendre à une occupation nervienne antérieure aux Gallo-Romains, il convient de citer la villa romaine de Stalle, le site

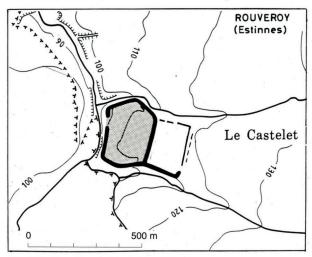


Fig. 135. Plan de situation de Rouveroy.

Site de Rouveroy (Estinnes)

de Lot (commune de Beersel), la villæ romaine de Huizingen, les vestiges romains à Sollenberg (Lot), les habitats romains à Tourneppe, le vicus gallo-romain de Sint-Peterbos sous Huizingen... Il serait étonnant que ces sites aient tous été établis ex nihilo par les Gallo-Romains.

Ainsi donc, cette esquisse du style de vie des Nerviens et Nerviennes souligne qu'ils n'étaient pas les barbares qu'a prétendu César.

Cette esquisse qui a volontairement rapproché Uccle et l'Entre-Sambre-et-Meuse appelle peut-être encore une anecdote. A l'angle même du champ des Castellains à La Buissière, s'élève une chapelle dédiée à saint Guidon, qui a été évoquée précédemment. Ce saint, protecteur des chevaux et du bétail, a probablement remplacé un dieu celtique protecteur des bestiaux et donné son nom au diverticule longeant le site. Ce saint Guidon n'est honoré pratiquement que dans la partie méridionale du pays des Nerviens et dans l'agglomération bruxelloise (située dans la partie septentrionale nervienne) et plus précisément à Anderlecht (où les restes de saint Guidon reposent). Y aurait-il, à cet égard, une connexité antique entre Fontaine-Valmont et Anderlecht?

III. La bataille du Sabis

La bataille du Sabis entre Romains et Nerviens, en 57 av. J.C., a été décrite par Jules César. Celui-ci, après avoir soumis plusieurs peuples de la Gaule dont les Ambiens (zone de la Somme) marche pendant trois jours (environ 75 km) dans le pays des Nerviens et se trouve à 10.000 pas (15-20 km) du Sabis là où sont concentrés les guerriers nerviens tandis que femmes, enfants et vieillards se tiennent dans un refuge protégé, c'est-à-dire un oppidum. César décide de placer son camp en bordure du fleuve Sabis de sorte que le lieu de campement est gagné par la colonne formée par six légions romaines, les bagages, les deux légions romaines arrière-gardes et les forces auxiliaires (ce qui correspond à 50.000 soldats romains et probablement 50.000 valets et esclaves aidés de mulets pour les bagages, et y compris les forces auxiliaires). Il s'agit probablement d'une colonne de troupes dépassant en longueur la douzaine de kilomètres.

Les guerriers nerviens, aux dires de César, seraient 60.000 hommes auxquels il faut joindre leurs alliés Veromanduens et Atrébates, ce qui représente sans doute un ensemble de 90.000 hommes et suppose une ligne de front de quelque dix kilomètres.

En ce qui concerne les trois jours de parcours à travers le territoire nervien, il faut constater que les Romains ont quitté le territoire des Ambiens dans la zone de Cambrai; ils peuvent alors, en trois jours, se trouver entre Bavay et Rouveroy (au-delà du nord de la forêt de Mormal) ou entre Solre-le-Château et Cousolre (au-delà du sud de la forêt de Mormal). De là, les troupes romaines ayant contourné la forêt pourraient

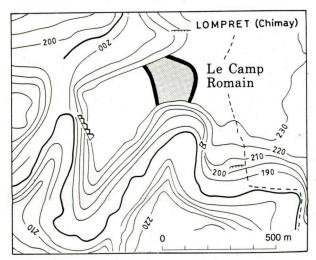


Fig. 133. Plan de situation de Lompret.

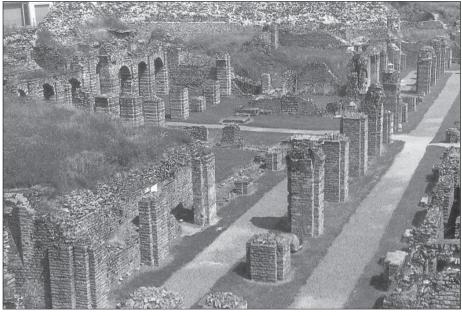
Site de Lompret

gagner un lieu de camp étendu, se trouvant sur la Sambre, à 10.000 pas, c'est-à-dire à environ quinze kilomètres. Les troupes romaines atteindraient selon le cas la rive droite ou la rive gauche de la Sambre qu'elles longeraient avant de dresser leur camp.

Les Nerviens qui campaient vraisemblablement sur les deux rives de la Sambre se seraient groupés sur la rive opposée à celle que devaient occuper les Romains dès que la direction de ceux-ci leur a été connue.

localités trop proches ou trop lointaines et dépourvues de défenses naturelles, etc.). Il faut encore introduire une parenthèse très intéressante à ce niveau dans la narration : un nombre aussi considérable que sont près de 60.000 Nerviens ne peut s'expliquer que par un rassemblement d'hommes venant de tous les coins du territoire tant de l'Entre-Sambre-et-Meuse que d'areas situés à Ath, Tournai, Valenciennes, Cambrai, Vervins, Avesnes, Chimay, Nivelles, Gembloux, voire Alost, Asse et Uccle.

Plusieurs arguments plaident



Ruines gallo-romaines de Bavay (capitale des Nerviens à l'époque romaine)

La zone de bataille pourrait être soit Fontaine-Valmont, Lobbes, Thuin, Landelies (environ une dizaine de kilomètres) soit Jeumont, Solre-sur-Sambre, Merbesle-Château, Hantes-Wihéries, La Buissière, Fontaine-Valmont (environ une dizaine de kilomètres). Cette zone de combat devrait en tous cas, se situer entre Jeumont – Erquelinnes et Thuin – Landelies.

Ces itinéraires ont le mérite de respecter les durées des trajets et le site décrit par César. Ce site, selon lui, est une rivière large mais peu profonde, encaissée entre des vallées accidentées et assez boisées. La Sambre, avant sa canalisation au début du XIXe siècle correspond parfaitement au texte de César.

A ce stade, rappelons que plusieurs lieux ont été proposés pour le site de la bataille notamment le combat sur la Selle, le combat sur l'Escaut et diverses localités sur la Sambre. Sans entrer dans les nombreuses arguties existantes, il faut constater qu'à part les deux zones concrètes évoquées, aucune proposition ne correspond à la description de César (rivière trop étroite pour la Selle, terrain plat pour l'Escaut, autres

Plusieurs arguments plaident en faveur d'une bataille de la Sambre, située sur "La Buissière", ou "Thuin". Si seuls ces lieux peuvent, en effet, correspondre à la description de César quant au site de la rivière, ils contiennent seuls aussi un oppidum tel que mentionné par César et offrent des traces de combat entre les belligérants.

Il a été expliqué que la citadelle de Thuin était entourée d'eau (Sambre et Niesmelle) et d'un plateau marécageux qui était barré par un rempart qui fut ultérieurement détruit. Cet endroit protégé et de grande envergure, est le seul dans tout le territoire nervien à avoir pu

accueillir une grande partie d'une population passive (300.000 personnes) qu'il fallait nourrir et entretenir en attendant l'ennemi et qui n'était pas éloigné du lieu de combat choisi par les Nerviens.

Compte tenu des précédents de la conquête romaine, les Nerviens savaient qu'un siège ne leur serait pas favorable et qu'il valait mieux livrer bataille tandis que les leurs étaient réfugiés dans un oppidum peu éloigné. A cela s'ajoute le fait que l'on a trouvé dans la Sambre à Jeumont, des débris de casques, des lances et des haches. Il y a aussi cette découverte d'une fosse commune (1845) contenant quelque deux cents cadavres de guerriers, de nombreux débris d'armes (épées, haches, lances, boucles de ceinturons, deux vases, etc.) que l'on a attribué aux temps de César ou aux temps romains plus récents. Cette découverte a eu lieu à Grand-Reng, à trois kilomètres de la Sambre (Erquelinnes – Jeumont).

Il est aussi troublant de constater que l'area proposé pour la bataille est un area qui fut occupé de manière très dense aux premiers temps romains tout à fait comme si les Romains n'avaient pas manqué de s'établir dans des lieux socialisés et présentant une infrastructure avancée, ainsi que le rappellent les villæ et les multiples nécropoles gallo-romaines (nécropole de la Thure à Solre-sur-Sambre, de Sars-la-Buissière, du "Château César" ou "Château de Montellano" à La Buissière, de Lobbes et de Thuin "ruelle Djauque, rue Couture et Petit paradis") ; il y a aussi le site important des Castellains à Fontaine-Valmont, le barrage romain (devenu pont roman à Montignies-Saint-Christophe), les restes d'un camp romain à Rouveroy, etc..

L'histoire comparée apporte, elle aussi, des arguments en faveur d'une bataille entre Nerviens et Romains sur les rivages de la Sambre à "La Buissière".

- Au lieu-dit "Ombois" (Fontaine-Valmont), tombes, fosse commune de guerriers francs, tombes romaines : combat entre Francs et Romains au troisième siècle ?
- Campement d'Hantes-Wihéries La Buissière par les troupes françaises (45.000 hommes) du 23 août au 14 septembre 1674 après leur victoire de Seneffe sur les Autrichiens.
- Victoire du général Kléber au profit des troupes françaises (50.000 soldats) sur les Autrichiens à Merbes-le-Château (16 mai 1794).
- Cantonnement du premier corps d'armée (22.000 hommes) de Napoléon, le 14 juin 1815 à Solre-sur-Sambre.
- Combat préliminaire à la bataille de Charleroi, à Heuleu (Lobbes) et Fontaine-Valmont, les 23 et 24 août 1914 entre Allemands et Français; cantonnement des Allemands à Hantes-Withéries le 25 août 1914; cantonnement de la brigade d'artillerie anglaise et du groupe de cavalerie australienne à Hantes-Wihéries en novembre 1918.

Ces exemples démontrent que Fontaine-Valmont, La Buissière, Hantes-Wihéries, Merbes-le-Château, Jeumont... étaient vraiment un théâtre d'opérations.

Il y a une anecdote qui tente de compléter ces exemples ; il y avait, en effet, à La Buissière, perché sur un pic, un manoir nommé tantôt château de Montellano, tantôt château César. Selon une tradition légendaire, ce site aurait été occupé par Ambiorix, lors de sa lutte contre les Romains mais, à la suite de l'occupation romaine, le peuple aurait remplacé le nom du héros par celui du vainqueur.

IV. Epilogue

En 54 et 53 av. J.C, les événements saillants de la révolte des Eburons et des Nerviens sont le massacre de la garnison romaine de Tongres par les Eburons, la résistance du camp romain (situé à Asse ou Binche) attaqué par les Nerviens et les Eburons, et le quasigénocide des Eburons par les Romains. Ceux-ci ne parviendront cependant pas à saisir Ambiorix, chef des Eburons, lequel avec quelques compagnons fidèles ne cesse de chevaucher dans la forêt ardennaise et est symbolisé, sans doute, par les quatre fils Aymon et le cheval Bayard.

Sources bibliographiques

Sources principales

La Guerre des Gaules, J. César, traduction M. Rat, 1964.

La Guerre des Gaules, J. César, commentaires W. Goosens et L. Sprangers, 1980.

Les origines d'Uccle, J.M. Pierrard, 2005.

Thuin et la Haute Sambre avant César, M. Conreur, 1997.

La bataille du Sabis, M. Conreur, 1992.

Histoire de Thuin et de Thudinie, M. Conreur, 1999-2002.

Sources spécifiques

Le site sacré de Fontaine-Valmont, G. Faider-Feytmans, 1974.

La nécropole gallo-romaine de la Thure à Solre-sur-Sambre, R. Brulet, 1972.

Wallonie-Hainaut, recherches et collections antiques, C. Poncelet, 1999

Pour un réexamen de la question du Sabis, J.M. Horemans, 1996 (opuscule contenant une étude linguistique expliquant l'évolution Sabis-Sambre).

Eléments pour une histoire de la Senne à proximité d'Uccle, J. Lowies, 2007.

Ouvrages généraux

Histoire de Belgique, G. Dumont, 1977.

Histoire de Bruxelles, G. Dumont, 1977.

Nouvelle histoire de Wallonie, L. Génicot, 1986.

Histoire de la Wallonie, B. Demoulin et J.L. Kupper, 2004.

Atlas d'Histoire universelle, F. Hayt, 1960.

Atlas historique universel, J. Berti,, 1997.

Ouvrages d'histoire locale

Bersillies-l'Abbaye, R. et B. Debauche, 2001; Cousolre, A. Jennepin, 1994; Erquelinnes, D. Govassin, 1995; Fontaine-Valmont, A. Fauconnier, 1994; Hantes-Wihéries, C. Forges, 2004; Jeumont, M. Aurières et A. Petit, 2005; La Buissière, P. et J.P. Manetot, 2001; Uccle, Cercle d'Histoire d'Uccle, 1994.

Musées

Mariemont : exposition temporaire sur les Celtes et collections permanentes ; Solre-sur-Sambre : section consacrée aux Gallo-Romains et aux Celtes.

Ik Dien, Zei de Politieman (11)

Fritz Franz Couturier (1914 - 1996)

DE RENPAARDEN VAN MIJNHEER DE BARON

In die tijd bestond er te Ukkel een mooi kasteel omringd door een park van ongeveer vijftien hektaren met allerlei bomen, een vijver, een lusthuisje, enz.

De eigenaar, Baron X, heerste over dit domein en werd een van de rijkste inwoners van Ukkel aangezien. Hij fokte renpaarden en daaruit vloiede voort dat hij, langs de paarden om, een vooraanstaande personaliteit op de Ukkelse hippodroom was.

Nu weet ik niet hoe het juist ineenzat, maar uit ervaring weet ik dat er van tijd tot tijd een snee in het kontrakt werd gegeven hetzij door de jockey, hetzij door de fokker van de paarden en dit tijdens een koers.

Op zekere dag werd ik met andere agenten aangeduid om dienst op de renbaan te doen om eventuele "trekkers" onschadelijk te maken en de spelers van «anker of zon» op te sporen en te verdrijven achter de renban in het Zoniënwoud.

Toen de bijzonderste koers moest gelopen worden, was de Baron zeer bedrijvig in gesprek met zijn jockey en het scheen mij niet al te goed te vlotten.

De grootste hoop van de koersspelers hadden al hun kansen gezet op één paard van X. en ik zag zelfs een man die zowat 100.000 frank wedde op voornoemd paard. Ik kon mijn ogen niet geloven bij zulk waagstuk. De uitslag liet niet op zich wachten; het paard kwam als allerlaatste aan. De weddingschappen lagen overhoop. Een buitengewone razernij maakte zich meester van de spelers en M. X. werd erg toegetakeld; er werd aan zijn baard getrokken, dusdanig dat wij (politiebeambten) alle moeite van de wereld hadden de man heelhuids uit de handen van het volk te halen. Zijn bolhoed sneuvelde ter plaatse.

Daarna werd er verteld dat de jockey van het paard de oorzaak zou geweest zijn van al de herrie. Het schijnt dat hij het paard

26

inhield telkens het dier zijn voorpoten vooruit wipte.

EEN "GROENTJE"

Over het algemeen worden de jonge krachten aangezien als "groentjes" door de "anciens" en zelfs als minderwaardig, of beter gezegd als sukkelaars. Zij, de "anciens", wisten het allemaal beter, maar ze hadden hun jonge tijd vergeten.

In de periode 1937-1939 werden de diensten van 20 tot 24 uur door één enkel agent uitgevoerd, hetgeen niet logisch was. Een van de eerste diensten die ik in de sektie van St-Job van 20 tot 24 uur waarnam, was voor mij een les. De kontrole had plaats op het half uur en op het uur. De officier die leiding had, had mij de post in het Zoneënwoud toegewezen en had er niets beters op gevonden dan tegen de "anciens" te zeggen: "Vandaag zien we de Leuvenaar niet terug". Deze woorden werden mij enkele weken later overgebracht.

Ik vertrok dus moederziel alleen naar het Zoniënwoud zonder het minste vermoeden. In het begin vond ik nogal makkelijk mijn weg, maar op het laatst was ik verplicht mijn blikken naar de hemel te richten om de klaarte tussen de bomen terug te vinden en rechtdoor te lopen langs de onverlichte bospaden. Ik zwoer bij hoog en bij laag weldra een elektrische lamp te kopen.

Een zaak is zeker dat de Leuvenaar om 24 uur zijn laatste kontrole waarnam bij de kerk van St-Job, naast het politiekommissariaat.

Iedereen was verstomd mij op tijd terug te zien. Mijn reputatie was gestegen, en nooit heeft nog iemand getracht mij op een dwaalspoor te brengen.

ACHIEL DE STERKE

In een groep mensen vindt men er altijd die uitzonderlijk door de natuur bevoorrecht zijn op het gebied van kracht. De Ukkels politie kon dingen naar de palm van het sterkste korps met een tiental van haar leden. Onder deze tien muntte er één uit en dat was mijn vriend Achiel.

't Was een jongen uit de Vlaanderen, 1m80 groot, struis gebouwd (110 kg), rond gezicht, dikke roze kaken als appels, kortgeknipte snor en lichte stem, niet zwaar genoeg voor zijn lichaamsbouw, naar mijn oordeel. Van karakter was hij heel kalm en alleen zijn «witte penne»³ was in staat hem zenuwachtig te maken als zij buiten de prijzen vloog, want Achiel was een verstokte duivenmelker.

Nooit zou hij iemand in de steek gelaten hebben, zelfs al moest hij het met zijn leven bekopen.

Tedientijde reden er op de Alsembergsesteenweg bitter weinig auto's en 's nachts betekende een auto op straat een niet alledaags feit.

Op een winternacht was Achiel aangeduid om met een kollega te patrouilleren in de sektie van Ukkel-Centrum. 't Was erg koud en de twee politiemannen hadden zich in jas, kapotjas en "caban" gehuld om zich tegen het gure winterweer te beschutten. Gekomen aan de "Globe" bemerkten onze twee vrienden een stilstaande auto van het merk Ford oud model. De bestuurder vloekte van ellende en stampte tegen het rechterachterwiel van zijn wagen. Toen Achiel dichter bij kwam, vertelde de chauffeur dat zijn rechterachterband zijn laatste adem had uitgeblazen en dat hij daarbij nog zijn "dommekracht" had vergeten in zijn wagen te leggen. Wat nu gedaan? Achiel had spoedig de oplossing gevonden toen hij vernam dat de bestuurder een reservewiel bij had. Hij speelde "caban" en kapotjas uit, verzocht de chauffeur de schroeven los te draaien van het falend wiel en plaatste zich met de rug gekeerd naar de achterste schokbreker. Vervolgens greep hij de achterschokbreker met beiden handen vast, hief de auto in hoogte, totdat het reservewiel de plaats had ingenomen van de andere. Daarna zette hij kalmpjes de auto neer, trok zijn kledingstukken terug aan en zette zijn weg voort, juist of er niets was gebeurd.

(Wordt vervolgd.)

Vie du Cercle

Visites des fouilles

Au cours des fouilles de la place de Saint-Job, notre Cercle a organisé 10 visites : les

20 et 27 avril, 4, 11, 18 et 25 mai, 1er juin (deux fois), 8 et 15 juin. Ces visites ont attiré environ deux cents personnes (pour plus de détails, voir l'article consacré aux fouilles).

Visite de l'exposition Mercator à la Bibliothèque Royale (26 mai 2012)

La Bibliothèque royale a organisé une exposition à l'occasion des cinq cents ans de la naissance de Mercator (1512-1594). La première partie de l'exposition (au Librarium) présentait Mercator dans le cadre de l'évolution de la cartographie. La seconde (dans la chapelle de Nassau) comparait l'œuvre du cartographe avec celle de son contemporain, Christian Sgrooten. Notre groupe de visiteurs, au nombre de quinze, a bénéficié des explications d'une guide du musée qui, après avoir esquissé une histoire de la cartographie, a souligné l'importance de Mercator et l'intérêt qu'il y avait à le confronter à un autre spécialiste, Sgrooten.

Visite de l'ancien cinéma Molière à Uccle (9 juin 2012)

Nous avons visité les lieux où se situait le dernier cinéma ucclois en activité. Le Molière, construit en 1935, a fonctionné jusqu'en 1975. Aujourd'hui, l'ancienne salle de projection est divisée en deux parties, assez curieusement dans le sens de la hauteur. Le bas est occupé par un magasin DI (entrée chaussée de Waterloo, 686, correspondant à l'entrée de l'ancien cinéma). Le haut (au niveau du balcon) abrite l'Espace Project(ion) Room, qui se veut un lieu de rencontre artistique pluridisciplinaire (on y a accès par la rue de Praetere, 55). Un solide plancher, réalisé par l'asbl Project(ion) Room, sépare les deux niveaux. Nous étions une quinzaine à découvrir la partie supérieure aidés des explications passionnantes de la spécialiste des cinémas bruxellois, Isabel Biver ainsi que d'un responsable de l'asbl Project(ion) Room, Benoît Pabis, fils des propriétaires des lieux (c'est-à-dire le niveau supérieur). Biver, auteure du remarquable ouvrage Cinémas de Bruxelles : portraits et destins (Bruxelles, CFC Editions, 2009), a déjà été en contact avec notre Cercle, notamment lors d'une conférence organisée en 2009.

¹ Trekker = gauwdief die een portefeuille uit een binnenzak steelt.

² Anker of zon = verboden kansspel.

³ Witte penne = duif.

⁴ Dommekarcht = hefwerktuig.

Prochaine exposition / Volgende tentoonstelling

Au mois de novembre 2012, notre Cercle organisera au Doyenné-Maison des Arts sa prochaine exposition qui sera intitulée «Uccle en cartes et plans : hier et aujourd'hui» / «Ukkel op kaarten en plattegeronden : vroeger en nu». Vous trouverez de plus amples informations et les invitations dans notre revue de novembre.

Nouvelles brèves

Démolitions

Comme annoncé dans notre numéro précédent, plusieurs bâtiments ont été démolis aux alentours de la plaine du Bourdon : l'ancienne église Notre-Dame de la Consolation (rue du Bourdon), l'usine Bayot et le pavillon de la plaine de jeux, rue E. Van Ophem. Nous en reparlerons ultérieurement.

Premier « pavé de mémoire » à Uccle

Pour la première fois, un « pavé de mémoire » a été placé à Uccle. Chacun de ces pavés est inséré dans le trottoir faisant face à la dernière demeure occupée par une personne déportée sous le régime nazi durant la seconde guerre mondiale.

La pierre porte le nom et la date de naissance de la victime, ainsi que les lieux et dates de sa déportation et de son assassinat. Depuis 2009, un cinquantaine de ces pavés, réalisés par l'artiste allemand Gunter Demnig, ont été placés sur le territoire belge à l'initiative de l'Association pour la Mémoire de la Shoah.

La première pierre uccloise a été inaugurée le 4 mai 2012. Installée devant le 712 de la chaussée d'Alsemberg, elle rappelle la mémoire de Léon Fajnznaider, né en 1926, arrêté le 3 septembre 1942, interné à Malines, déporté puis assassiné à Auschwitz la même année. Ce jeune homme de 16 ans à peine a été enlevé et tué du seul fait de ses origines juives.

Centenaire de la paroisse Sainte Anne

La paroisse Sainte-Anne, née du démembrement de la paroisse de Saint-Job, fête cette année son centenaire. Elle avait été inaugurée le 26 mai 1912 par le doyen d'Uccle, Léonce Boone, également curé de Saint-Pierre. La messe du jubilé a été célébrée cent ans plus tard presque jour pour jour : le 10 juin 2012.

In memoriam

Nous avons le grand regret de faire part ici du décès survenu le 21 juin dernier, à l'âge de 97 ans, de M. l'abbé Maurice Callebaut, qui fut curé de la paroisse Saint-Paul à Stalle de 1957 à 1993, et ensuite aumônier du home «Nazareth».

Il fut certes un homme remarquable. Membre de notre Cercle, il est l'auteur d'une brochure dénommée «Stalle, un lieu-dit, une paroisse», qui constitue d'une part un bon résumé de l'histoire de cette ancienne seigneurie et d'autre part un texte précieux sur l'histoire de la paroisse Saint-Paul. Mais cette brochure contient aussi une introduction dans laquelle l'abbé Callebaut nous révèle quelques aspects de son existence. Nous apprenons ainsi qu'il naquit à Uccle «au cœur du premier hiver de la première guerre mondiale» et que son plus ancien souvenir se rattache au retour de son père qui avait été prisonnier de guerre. Après ses études, notamment au Collège Saint-Pierre, puis durant six ans au séminaire de Malines, il fut ordonné prêtre en 1940. Il enseigna d'abord à l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, jusqu'en 1946, puis fut nommé vicaire à Saint-Augustin, et ensuite curé à Saint-Paul. Nous présentons à tous les siens nos sincères condoléances.

Nous avons appris le décès le 28 juin dernier de Jean Neukens, dont les souvenirs ont servi à l'article «La dernière ferme d'Uccle» paru dans *Ucclensia*, n° 214, en mars 2007. Nous présentons à la famille nos plus sincères condoléances.

28 Ucclensia 241

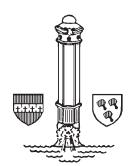
Membres d'honneur

(par ordre d'octroi du titre)

- M. le Pasteur Emile Braekman, fondateur et ancien administrateur
- M. André Gustot, ancien administrateur
- M. Jean Deconinck, fondateur, ancien administrateur et vice-président
- M. Paul Martens, ancien administrateur
- M. Michel Maziers, ancien administrateur et vice-président
- M, Jacques Lorthiois, administrateur et ancien vice-président +
- M. Henry de Pinchart de Liroux, ancien administrateur

Mme Monique Van Tichelen, ancien administrateur

- M. Jacques-Robert Boschloos, ancien administrateur
- M. Jean-Pierre De Waegeneer, ancien administrateur et trésorier
- M. Raf Meurisse, ancien administrateur
- M. Jean Lhoir, ancien éditeur d'Ucclensia



Ouvrages édités par le cercle

Les ouvrages ci-après restent disponibles et peuvent être obtenus au siège de notre cercle :

Monuments, sites et curiosités d'Uccle - 3e éd. (2001) 6 euros

Histoire d'Uccle, une commune au fil du temps 4 euros

Les châteaux de Carloo 5 euros

Le Kinsendael, son histoire, sa flore, sa faune 2 euros

La chapelle de NotreDame de Stalle 2 euros

Le Papenkasteel à Uccle 1 euro

Editeur responsable : Jean Marie Pierrard, 9 rue Robert Scott, 1180 Bruxelles

